

1/ **SAIVRES SPORT NATURE** organise le **26 janvier 2025** la 4^{ème} édition de **LA SAPURIENNE**, course nature avec 2 distances (10 et 21km). Randonnée (10 km) à partir de 9 h. Animation enfants, à partir de 11 h.

2/ Départ: du Foyer Edmond Proust : **8h30 pour le 21km et 8h45 pour le 10km.**

3/ Inscription: sur le site www.onsinscrit.com jusqu'au **24/01/2025** limité à 450 coureurs.

4/ Participation: la course nature est ouverte à partir de la catégorie:

Cadet (16 ans) pour le 10km,

Espoir (18 ans) pour le 21km.

Le dossier d'inscription devra comporter une photocopie de la licence FFA ou PPS datée de moins de trois mois le jour de la course.

5/ Tarif inscription pour la course : **9 € pour le 10km, 13 € pour le 21km (dont 1€ par coureur versé au Comité Départemental Handisport) et 5 € pour la marche.**

6/ Retrait des dossards : Magasin Foulées Niort le samedi 25 janvier de 14h à 18h. Sur place le dimanche de 8h à 8h45.

8/ Ravitaillements : A l'arrivée et 1 sur le parcours du 10km et 2 sur le 21km. **Pas de gobelet sur les tables de ravitaillement.** Prévoir éco-tasse ou gobelet.

9/ Sécurité: des signaleurs seront postés sur le parcours et une équipe de secouristes avec ambulance sera présente sur la ligne d'arrivée.

10/ Environnement: Les participants s'engagent à respecter les ressources naturelles et l'environnement sur l'ensemble du parcours ainsi qu'à conserver leurs déchets. Ils s'engagent à respecter le balisage, le code de la route et les sites traversés. Tout accompagnement en véhicule motorisé est interdit. Passages privés interdits en dehors du jour de la course.

11/ Résultats et chronométrage: Chronométrie et résultats par www.chamoischrono.fr Récompenses aux 6 premiers du scratch homme et femme des deux courses ainsi qu'au Club le plus représenté. Récompenses aux 1ers Sapuriens des 2 courses. Chaque participant se verra remettre un lot au moment du retrait des dossards (300 premiers Inscrits).

12/ Assurances: L'organisation a souscrit auprès de la compagnie Mutuelle de Poitiers un contrat couvrant sa responsabilité civile mais décline toute autre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

13/ Droit à l'image et données personnelles: Par son engagement, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser gratuitement son image pour toute communication ainsi qu'à utiliser ses coordonnées postales et/ou électroniques à des finalités compatibles à l'organisation.

14/ Annulation de course: En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. **En cas d'annulation due à la COVID, les frais d'inscription seront remboursés (hors frais de gestion).**